COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

6ème chambre

Rôle de la séance publique du 14/03/2025 à 09h00

Président : Monsieur GASPON

Assesseurs: Monsieur COIFFET et Monsieur PONS

Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE: Mme BAILLEUL

01) N° 230351	4		RAPPORTEUR : M. COIFFET	
Demandeur	M.	Н	Marc	HMS AVOCATS
Défendeur	MINIS	STERE	DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE	
	LA SC	OUVEF	RAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de M. Marc H contre le jugement n° 2103439 du 15 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 13 janvier 2021 par laquelle le directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor a refusé d'imputer au service l'accident dont il a été victime le 27 janvier 2020.

02) N° 23036	675 RAPPORTEUR : M. COIFFET	RAPPORTEUR : M. COIFFET			
Demandeur	Mme L Nolwenn	CABINET GERVAISE DUBOURG			
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE				
	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE DE				
	L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES				

Requête de Mme Nolwenn L contre le jugement n° 2106629 du 12 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 26 octobre 2021 par laquelle le préfet de la région Bretagne a rejeté sa demande de protection fonctionnelle et sa demande indemnitaire et à condamner l'Etat à lui verser la somme de 16150 euros en réparation de ses préjudices.

03) N° 24003	110 RAPPORTEUR : M. COIFFET	RAPPORTEUR : M. COIFFET			
Demandeur	FRANCE TELEVISIONS SA	AUBERT FABRICE			
Défendeur	M. V Matthieu	ROUMIER SPIRE			
	MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES				
	SOLIDARITES				

Requête de la Société France TELEVISIONS SA contre le jugement n° 2200350 du 17 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a annulé la décision du 18 juin 2021 par laquelle l'inspecteur du travail de la douzième section de l'unité de contrôle n°1 de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados l'a autorisé à procéder au licenciement de M. Matthieu V .

04) N° 2400196		R	RAPPORTEUR : M. COIFFET		
Demandeur	M.	L	Philippe	CABINET ARVIS AVOCATS	
Défendeur	BRES'	Т МЕТЕ	ROPOLE	MARTIN AVOCATS	

Requête de M. Philippe L contre le jugement n° 2101981 du 24 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la convention de rupture conventionnelle qu'il a conclue avec Brest métropole et de l'arrêté du président de Brest métropole portant radiation des cadres.

05) N° 24002	298 RAPPORTEUR : M. COIFFET	RAPPORTEUR : M. COIFFET		
Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Défendeur	M. M Mohammad	Me REGENT		
	Mme M Zulekha	Me REGENT		
	M. M Ali	Me REGENT		
	Mme W Najah	Me REGENT		
	M. M Ibrahim	Me REGENT		

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2301625 du 20 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Ali et Mme Najah agissant en leur nom et M en tant que représentants légaux des enfants Muheddin et Mazloum M . M. Mohammad M et M. Ibrahim , annulé la décision du 12 octobre 2022 par laquelle la commission de Mme Zulekha M recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 17 mai 2022 de l'autorité consulaire française à Ankara (Turquie) refusant de délivrer à Mme Zulekha M , M. Ibrahim

Ali M , Mme Najah W et aux enfants Muheddin M et Mazloum M un visa de long séjour en qualité de membres de famille de bénéficiaire de la protection subsidiaire et, d'autre part, enjoint au ministre de l 'intérieur et des outre-mer de faire délivrer les visas de long séjour sollicités par M. Ali M , Mme Najah W , Mme Zulekha M et les enfants Ibrahim, Muhheddin et Mazloum M dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

06) N° 2400772RAPPORTEUR : M. COIFFETDemandeurMINISTERE DE L'INTERIEURDéfendeurMme I ZaytounaMe PRONOSTMme B MiyasiMe PRONOST

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2303520 en date du 15 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Zaytouna I et Mme Miyasi B , annulé la décision née le 5 février 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à N'Djamena (Tchad) refusant de délivrer à Mme Miyasi B un visa de long séjour au titre de la réunification familiale a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité ; et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à Mme Miyasi B le visa de long séjour sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

07) N° 2401189 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur H Walid Me GUERIN

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Walid H demande à la cour d'annuler le jugement n° 2403098 du 7 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande portant sur l'annulation de l'arrêté du 27 février 2024 par lequel le préfet de la Loire-Atlantique l'a assigné à résidence dans le département de la Loire-Atlantique et de condamner l'Etat à payer à son conseil la somme de 1 500 euros en application des dispositions combinées des articles L.761-1 du Code de Justice Administrative et 37 de la loi du 10 juillet 1991.

08) N° 2401232 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur Mme L Elisée Me BOURGEOIS

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Elisée L agissant en son nom propre et en qualité de représentante légale des enfants mineurs Dominel, Matala, Jonathan et Marielle , contre le jugement n° 2305843 en date du 5 mars K K 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 23 février 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Kinshasa (République Démocratique du Congo) du 2 novembre 2022 refusant à Jonathan la délivrance de visas d'entrée et de long séjour K et à Marielle K en France demandés au titre de la réunification familiale.

N° 25/102

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

6ème chambre

Rôle de la séance publique du 14/03/2025 à 09h45

Président : Monsieur GASPON

Assesseurs: Monsieur COIFFET et Monsieur PONS

Greffière : Madame PETTON

RAPPORTEURE PUBLIQUE: Mme BAILLEUL

01) N° 24010	94 RAPPORTEUR : M. PONS	
Demandeur	SEVEL SERVICES	CABINET FIDAL (RENNES)
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES	
	SOLIDARITES	
Autres parties	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE DE	
	L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	

Requête de la société SEVEL SERVICES contre le jugement n° 2205557 du 16 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 septembre 2022 par laquelle la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne lui a confirmé la demande de vérification présentée par le contrôleur du travail le 28 juillet 2022 prise sur le fondement des dispositions de l'article L.4722-1 du code du travail à la suite d'un accident du travail avec une machine.

02) N° 24012	248 RAPPORTEUR : M. PONS	
Demandeur	M. G Frédéric	SELARL VALADOU
		JOSSELIN & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE PLEUVEN	SELARL LE ROY
		GOURVENNEC PRIEUR

Requête de M. Frédéric G contre le jugement n° 2101399 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation du titre exécutoire émis le 19 octobre 2020 par la commune de Pleuven d'un montant de 8 326,82 euros, ensemble la délibération du conseil municipal de 14 décembre 2020, ensemble le rejet implicite de son recours gracieux intervenu le 16 janvier 2021.

 03) N° 2401319
 RAPPORTEUR : M. PONS

 Demandeur
 Mme
 M
 Fabienne
 SELARL CHRISTOPHE LAUNAY

 Défendeur
 RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE ET DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE

Requete de Mme Fabienne M contre l'ordonnance n° 2303290 du 1er mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen à rejeter sa demande tendant à la condamnation de l'état à lui verser la somme de 30 000 euros à titre de dommages et intérets toutes causes confondues, avec intérets au taux légal à compter de la réclamation préalable et capitalisation des intérets.

04) N° 2401476			RAPPORTEUR : M. PONS		
Demandeur	M.	В	Hugo	SELARL DEVEVEY DRAVIGNY	
Défendeur	MIN	ISTER	E DES ARMEES		

Requête de M. Hugo B contre le jugement n° 2105728 du 20 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 9 septembre 2021, par laquelle le ministre des armées a rejeté son recours administratif préalable obligatoire contre la décision du 8 février 2021 résiliant son contrat d'engagement au sein de la marine nationale, pour inaptitude médicale totale et définitive et, à titre principal, de le réintégrer dans la Marine Nationale, en situation d'activité, à compter du 8 février 2021, à titre subsidiaire, de réexaminer son dossier en vue de le réintégrer.

05)N° 2401231RAPPORTEUR : M. PONSDemandeurMmeNOdileMe DEBAZACDéfendeurMINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Odile N épouse H contre le jugement n° 2304592 en date du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision en date du 8 mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision de l'autorité consulaire française à Douala refusant un visa d'entrée et de séjour pour visite familiale.

06) N° 2401244			RAPPORTEUR : M. PONS		
Demandeur	M.	С	Nicolas	LEMAIRE QUATRAVAUX	
	Mme	В		LEMAIRE QUATRAVAUX	
Défendeur	MINI	STERE	E DE L'INTERIEUR		

Requête de M. Nicolas C et Mme Rowena B , cette dernière agissant en son nom et en qualité de représentante légale de l'enfant Yna Erich Aguila, contre le jugement n° 2303875 en date du 19 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision née le 30 janvier 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'ambassade de France à Manille (Philippines) refusant de délivrer à l'enfant Yna Erich Aguila un visa de long séjour en qualité de visiteuse, a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité.

07) N° 2401259 RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme V Michèle Me TCHIAKPE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Michèle V contre le jugement n° 2305754 en date du 26 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 9 mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 9 décembre 2022 de l'autorité consulaire française à Cotonou (Bénin) refusant de lui délivrer un visa d'entrée et de court séjour en France.

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

6ème chambre

Rôle de la séance publique du 14/03/2025 à 10h30

Président : Monsieur GASPON

Assesseurs: Monsieur COIFFET et Madame BOUGRINE

Greffière : Madame PETTON

d'agglomération du choletais à lui verser la somme de 237 074 euros.

RAPPORTEURE PUBLIQUE: Mme BAILLEUL

01) N° 230290)6		RAPPORTEURE: Mme BOUGRINE	
Demandeur	Mme	N	Françoise	Me LERAT
Défendeur	MINIS ETRAI		DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES LES	

Mme Françoise N demande à la cour de reformer le jugement n° 2303390 du 1er août 2023 rendu par le tribunal administratif de Nantes et d'enjoindre à l'Etat, représenté par le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, de lui verser les sommes complémentaires de 19.226,00 euros au titre des frais d'avocat engagés et de 30.000 euros, augmentée des intérêts au taux légal à compter de l'expiration du délai de deux mois suivant la notification du jugement rendu le 26 octobre 2021 dont l'exécution est demandée.

02) N° 2303505		RAPPORTEURE: Mme BOUGRINE		
Demandeur	Mme	D	Ghislaine	SARL THOUVENIN
				COUDRAY GREVY
Défendeur	AGGLO	OMERA	TION DU CHOLETAIS	LEX PUBLICA
Requête de Mme Ghislaine		е Г	contre le jugement n° 2009455 d	u 28/09/2023 par lequel le tribunal
administratif de Nantes n'a que partiellement fait droit à ses demandes tendant à la condamnation de la com			endant à la condamnation de la communauté	

03) N° 2400019			RAPPORTEURE: Mme BOUGRINE		
Demandeur	M.	D	Stéphane	BROGINI & GRECH AVOCATS	
Défendeur	AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER			SCP GURY & MAITRE	

Requête de M. Stéphane D contre le jugement n° 2101641 du 31 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 14 décembre 2020 par laquelle le directeur de l'agence française pour l'enseignement français à l'étranger a mis fin de manière anticipée à son contrat d'expatrié à compter du 31 décembre 2020.

04) N° 2400161 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur D Lucas CABINET MDMH

Défendeur MINISTERE DES ARMEES

Requête de M. Lucas D contre le jugement n° 2101377, 2104267 du 22 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du 15 février 2021 et du 8 juillet 2021 de la Ministre des Armées rejetant ses recours administratifs préalables obligatoires et d'enjoindre à la Ministre des Armées de reconnaître le lien au service de son affectation et de prendre une décision d'attribution de congé de longue maladie en lien avec le service.

05) N° 2400095 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme E Malika Me KOGEORGOS

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Malika E contre le jugement n°2011843 du 10 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 12 mars 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté le recours formé contre la décision du 9 octobre 2019 du préfet de la Seine Saint Denis ajournant sa demande de naturalisation.

06) N° 2400568 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme S Me MESSIAD-CHETTIBI

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Ouahida S épouse B contre le jugement n°2007881 du 12 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 12 mars 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur, saisi de son recours contre la décision préfectorale d'irrecevabilité en date du 22 mai 2019, a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

07) N° 2400724 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme A Fatima Me TCHOLAKIAN

Requête du ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2100346, 2103715 du 25 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Fatima A, annulé la décision par laquelle le ministre de l'intérieur a implicitement rejeté son recours dirigé contre la décision du 8 juillet 2020 par laquelle le préfet du Val d'Oise a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation et la décision du 18 janvier 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté sa demande de naturalisation et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de procéder au réexamen de la demande de Mme A dans un délai de quatre mois à compter de la notification du jugement.

08) N° 2303372		RAPPORTEURE: Mme BOUGRINE		
Demandeur	Mme	P	Rejane	Me COHADON
Défendeur	COMMUNE DE GRAND-CHAMP		GRAND-CHAMP	SELARL AVOXA RENNES

Requête de Mme Réjane P contre le jugement nos 2100033, 2105667, 2202251 du 22 septembre 2023 rendu par le tribunal administratif de Rennes afin d'annuler les arrêtés du 3 novembre 2020, du 23 septembre 2021 et du 3 mars 2022 par lesquels le maire de Grand-Champ a refusé de reconnaître l'imputabilité au service de sa maladie, a décidé de son maintien à mi-traitement dans l'attente de son admission à la retraite et l'a radié des cadres en l'admettant en retraite pour invalidité à compter du 3 septembre 2021 en tant qu'il ne reconnait pas l'invalidité comme imputable au service.